

Harmonisation des politiques forestières en Afrique Centrale: État des lieux des systèmes de vérification dans certains pays de la COMIFAC

Projet VERIFOR

Samuel Assembe Mvondo, CIFOR
Afrique Centrale

Plan de l'exposé



- Présentation du Projet VERIFOR (1);
- Principales caractéristiques des systèmes de vérification du Cameroun, RDC, Congo, Gabon(2);
- Quelques leçons émergentes (3);



1. Le projet VERIFOR



- le Projet VERIFOR est exécuté par ODI, en partenariat avec CIFOR, RECOFTC, CATIE;
- financements de l'Union Européenne;
- les sites VERIFOR: Brésil, Costa Rica, Équateur, Canada; Cambodge, Indonésie; Malaisie; Ghana et l'Afrique Centrale
- Équipe VERIFOR AC: Dr Tim Fomete; Dr Chimere Diaw; Paolo Cerutti et Samuel Assembe



1. Le projet VERIFOR



- VERIFOR est un projet de recherche appliquée et comparative;
- Il vise à : i) Combattre le commerce illégal du bois à travers l'appui aux pays producteurs; ii) Susciter la mise en place par les décideurs, des systèmes de vérification crédible, adaptés et performants;
- VERIFOR s'articule autour de deux phases: phase 1 sur l'apprentissage (05-08) ; phase 2 sur l'appui à l'élaboration des politiques



- La vérification est un processus d'étude et de validation, et non un simple contrôle de routine des opérations d'exploitation forestière (Brown 2007);
- Principes d'un modèle de vérification efficace:
 - i) autorité suprême qui prend les décisions;
 - ii) la capacité d'empêcher la migration;
 - iii) des structures participatives et inclusives;
 - iv) les mesures incitatives;
 - v) la capacité de surveillance autonome.

Cameroun

- 1 autorité suprême : MINFOF;
- la capacité d'empêcher la migration vers les tiers est relativement faible;
- les organes de vérification existent mais ne sont pas assez participatifs et inclusifs;
- les mesures incitatives existent mais sont insuffisantes;
- la capacité de surveillance n'est pas encore assez indépendante.

RDC

- Il existe 1 autorité mais qui est assez faible en termes de prise de décisions (MECNEF);
- la capacité d'empêcher la migration vers les tiers est inexistante;
- les organes ne sont pas participatifs et inclusifs;
- les mesures incitatives ne sont pas encore positives pour le secteur;
- Il n'existe pas encore de capacité de surveillance indépendante.

Congo

- Il existe une autorité décisionnelle: MEFE
- la capacité d'empêcher la migration vers les tiers est encore faible;
- les organes sont participatifs et inclusifs (Sté civile nationale est impliquée dans l'OI);
- les mesures incitatives sont relativement faibles;
- la capacité de surveillance indépendante est encore assez faible.

Gabon

- il existe une autorité décisionnelle : MINEFEP;
- la capacité d'empêcher la migration vers les tiers est relativement effective;
- les organes ne sont pas encore participatifs et inclusifs: absence de la Sté civile nationale et D'OI;
- les mesures incitatives sont encore insuffisantes;
- la capacité de surveillance n'est pas encore indépendante;

3. Quelques leçons émergentes



- De façon comparative: il existe des bases légales et réglementaires assez proches en matière de vérification entre ces 4 pays de la COMIFAC;
- Mais les disparités sont importantes quant à leurs opérationnalité et performance: le système Camerounais est construit, mais il faut le parachever; les système Congolais et Gabonais sont dans des phases de construction avancée, il faut le renforcer et le tester; le système de la RDC est à construire.



3. Quelques leçons émergentes



- Les efforts pour ajuster les syst. de vérification et lutter contre l'illégalité et faits, mais il demeure encore difficile d'établir la traçabilité des produits;
- Le contrôle et la vérification doivent être assis sur des procédures légales et réglementaires claires;
- Le niveau d'appropriation est encore faible au sein des ad;
- La pléthore d'organes n'induit pas un système de vérification efficace;
- Les systèmes de vérification sont les reflets des autres institutions desdits pays.





Merci pour votre aimable attention

